



## USPEG Section Montagne – Club affilié FFME

Marseille, le 5 juillet 2011

Chers Adhérent(e)s et futurs adhérent(e)s,

L'USPEG section Montagne, vous souhaite une bonne reprise pour cette rentrée 2011-2012. Nos animateurs vous promettent de nouvelles aventures au travers des activités du club : **randonnée pédestre, randonnée à ski, randonnée raquettes, canyoning, escalade, via ferrata, ...**

Les formalités administratives, nécessaires avant les réjouissances, nous amènent à vous demander de transmettre un dossier d'adhésion à notre section, qui comprend les pièces listées ci-dessous.

Veuillez noter que désormais, la licence doit être validée avant **le 30 novembre** pour les renouvellements, et avant le **1<sup>er</sup> septembre** pour les nouvelles adhésions. En cas de retard, nous serions dans l'obligation de vous établir une assurance découverte à la journée (6,00€ tarif 2011/12) pour participer aux activités prévues au-delà de ces dates. Sachant que c'est généralement l'obtention du certificat médical qui génère le délai des inscriptions, anticipez et prenez rendez-vous chez votre médecin au plus tôt.

Rappel, depuis 2010, la FFME a décidé de dématérialiser la licence. Vous la recevez désormais sous forme électronique. Voir l'information en annexe 2 (n'hésitez pas, appelez-nous en cas de questions).

### 1. Dossier d'inscription : les documents à fournir de façon obligatoire

- Une **fiche d'inscription** par adhérent (Adulte ou mineur – **Fiches distinctes** depuis 2010) à compléter. Nous vous rappelons que la licence FFME avec assurance est obligatoire pour adhérer au club.
- Un **certificat médical d'aptitude à la pratique des sports de montagne daté de moins d'un an** (à retourner impérativement avec le dossier d'inscription).
- Le **bulletin n°1** rempli et signé (accusé d'information d'adhésion au contrat d'assurance FFME. En page 5 du document FFME-ALLIANZ "Notice d'information - Saison 2012").
- Un **chèque bancaire correspondant au montant de votre cotisation** (adhésion + licence + assurance(s)).

**LE DOSSIER COMPLET DEVRA ETRE ADRESSE A :**

**Philippe AZEMA - EDF- CIPN – 140 av Viton – 13401 MARSEILLE CEDEX 20**

**LES DOSSIERS INCOMPLETS NE POURRONT PAS ETRE PRIS EN COMPTE**

### 2. Les documents fournis à titre d'information

- Le barème des cotisations 2011-2012 en annexe 1 du présent courrier.  
A retenir : un seul chèque à l'ordre de **l'USPEG SECTION MONTAGNE**.
- L'information concernant la dématérialisation de la licence en annexe 2 du présent courrier.
- La notice d'information FFME – ALLIANZ concernant les assurances (à télécharger sur le site USPEG ou FFME).

### 3. Fonctionnement 2011-2012

1 – Assurance obligatoire auprès de la FFME/ALLIANZ de 10 € (base), 13 € (base +) ou 20 € (base ++).

2 – Assurance en option de 5 € pour le ski de piste.

3 – Location de matériel pour les sorties programme : Kit Raquettes à neige; Kit sécurité (Pelle, sonde, ARVA); Kit canyon; Kit via ferrata; Etc. 3€/kit, par sortie pour les adhérents, par jour pour les extérieurs (avec licence découverte à ajouter)... **Location à titre individuel : 5 € la semaine**

4 – La Licence Famille : Voir annexe (s'adresser aux responsables de la section en cas de question).

5 – Les jeunes (mineurs – 18 ans) "ayant droit CMCAS" (AD) ne payent pas d'adhésion club. Les jeunes "non ayant droit" (non AD) payent 6 €.

6 – Les jeunes AD bénéficieront d'une réduction sur les Stages Escalade Enfants.

A bientôt pour un plaisir intense et partagé à travers nos activités.

Cordialement.

Philippe AZEMA  
Trésorier - USPEG Section montagne

## ANNEXE 1

### TARIFS D'ADHESION

Le tableau ci-dessous liste les différentes possibilités de combinaisons d'assurances à associer à la licence et à l'adhésion, avec le tarif global qui en résulte.

#### TARIFS INDIVIDUELS

		Ad <sup>(1)</sup> + Lic <sup>(2)</sup> + "base" <sup>(3)</sup>	Ad <sup>(1)</sup> + Lic <sup>(2)</sup> + "base+" <sup>(3)</sup>	Ad <sup>(1)</sup> + Lic <sup>(2)</sup> + "base++" <sup>(3)</sup>	Option assurance ski de piste 5,00 €		
					"base"	"base +"	"base ++"
<b>Adulte</b>		59,00 € <i>(58.00)</i>	62,00 € <i>(61.00)</i>	69,00 €	64,00 € <i>(62.00)</i>	67,00 € <i>(65.00)</i>	74,00 €
<b>Jeune</b>	<b>AD</b>	36,50 € <i>(36.10)</i>	39,50 € <i>(39.10)</i>	46,50 €	41,50 € <i>(40.10)</i>	44,50 € <i>(43.10)</i>	51,50 €
	<b>non AD</b>	42,50 € <i>(41.50)</i>	45,50 € <i>(44.50)</i>	52,50 €	47,50 € <i>(45.50)</i>	50,50 € <i>(48.50)</i>	57,50 €

#### TARIFS FAMILLE

<b>Famil/pers<sup>(4)</sup> (jeune AD)</b>	25,00 € <i>(24.70)</i>	28,00 € <i>(27.70)</i>	35,00 €	30,00 € <i>(28.70)</i>	33,00 € <i>(31.70)</i>	40,00 €
<b>Famil/pers<sup>(4)</sup> (jeune non AD)</b>	31,00 € <i>(30.10)</i>	34,00 € <i>(33.10)</i>	41,00 €	36,00 € <i>(34.10)</i>	39,00 € <i>(37.10)</i>	46,00 €
<b>Famil/pers<sup>(4)</sup> (adulte)</b>	36,00 € <i>(35.30)</i>	39,00 € <i>(38.30)</i>	46,00 €	41,00 € <i>(39.30)</i>	44,00 € <i>(42.30)</i>	51,00 €

*Les tarifs affichés en italique et entre parenthèses correspondent aux tarifs 2010/2011.*

<sup>(1)</sup> Coût adhésion : adultes (tarif unique AD/Non AD) 11 € - Jeune AD gratuit – Jeune non AD 6 €.

<sup>(2)</sup> Coût licence adulte 38,00 €. Jeune 26,50 €. Famille 15,00 €.

<sup>(3)</sup> L'assurance "base" à 10,00 €, "base +" à 13,00 €, ou "base ++" à 20,00 € (nouveau 2011) est obligatoire – Voir notice FFME – ALLIANZ pour conditions d'assurance (Accessible en téléchargement sur le site USPEG ou FFME).

<sup>(4)</sup> Tarif licence famille : les deux premières personnes payent le tarif plein, le tarif famille est à appliquer à partir de la 3<sup>ème</sup> personne de la famille (3 cas pour la 3<sup>ème</sup> personne sont énumérés dans le tableau : jeune AD, jeune non AD, adulte)

Toutes les **informations** concernant les activités de la **section montagne**, y compris le **programme**, sont accessibles par le site : <http://uspeg-montagne.fr>.

Vous pouvez également consulter le **site de la FFME** : <http://www.ffme.fr>

## ANNEXE 2 INFORMATION LICENCE ELECTRONIQUE

La fédération française de la montagne et de l'escalade

# NOUVEAUTE 2010/2011 LICENCE ELECTRONIQUE

### Les plus !



Vous imprimez votre licence seulement si nécessaire avec un accès à tout moment et partout.

La licence électronique fait partie intégrante de la politique responsable de la fédération en matière de développement durable et de protection de l'environnement.



Vous gagnez en liberté et en interactivité. Vous pouvez modifier tout au long de l'année sportive les informations vous concernant.



Vous pouvez personnaliser votre licence en choisissant parmi les visuels proposés.

- 1- Vous allez dans votre club **FFME**
- 2- Votre club saisit en ligne votre inscription avec votre **adresse e-mail** ou votre **numéro de téléphone mobile**



- 3- Vous recevez **instantanément** votre attestation de licence électronique par e-mail ou par SMS
- 4- Vous avez accès en toute liberté à votre «**Espace Licencié**» où de nombreux services vous attendent



[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

alpinisme

canyon

escalade

randonnée

raquette à neige

ski alpinisme

**ffme**

Fédération  
française  
de la montagne  
et de l'escalade